



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 10 décembre 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay et André Lambert, directeurs généraux adjoints, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

**CE-2008-1929**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 26 NOVEMBRE 2008**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 26 novembre 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2008-1930**

**AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT TOTAL DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE LAURIER, ENTRE LES RUES EDDY ET LAVAL - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - 144 014,10 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1054 en date du 5 juillet 2006, adjugeait un contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée pour des travaux de reconstruction de la rue Laurier, entre les rues Eddy et Laval, au montant de 1 055 871,41 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir 54122, au montant de 95 002,32 \$, incluant les taxes, a été approuvée pour des travaux supplémentaires lors de la reconstruction de la rue Laurier, entre les rues Eddy et Laval;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Dessau, mandatée pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un ajustement additionnel au montant de 49 011,78 \$ représentant les coûts supplémentaires engendrés par une variation des quantités du bordereau de soumission dans ce contrat concernant la construction du sentier récréatif le long du terrain appartenant à Domtar :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les travaux supplémentaires de 95 002,32 \$, adoptés par la délégation de pouvoir 54122 et autorise l'ajustement final des coûts des travaux supplémentaires de 49 011,78 \$, incluant les taxes, pour un montant total de 144 014,10 \$, incluant les taxes, à la firme Construction Lafarge Québec ltée dans le cadre des travaux de reconstruction de la rue Laurier, entre les rues Eddy et Laval – Contrat C-04-167.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-009-59742	46 840,72 \$	Réaménagement routier - Piste cyclable
04-13493	2 171,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1931

**AUTORISER LE MONTANT DE 11 343,94 \$ POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - AMÉNAGEMENTS MARCOTTE INC. - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE, DE DESCHÊNES ET DE BUCKINGHAM - FRANK THÉRIEN, ANDRÉ LAFRAMBOISE, ALAIN RIEL ET JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-494 adoptée le 9 avril 2008, a adjugé un contrat à la firme Aménagements Marcotte inc. pour les travaux d'aménagement d'aires de jeux dans divers parcs au montant de 96 063,73 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir 67493 datée du 20 mai 2008 autorise le montant de 7 901,25 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Aménagements Marcotte inc. a soumis à la Ville un montant de 3 442,69 \$, incluant les taxes, pour des travaux additionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'ingénierie recommande un montant de 11 343,94 \$, incluant les taxes, représentant les coûts totaux supplémentaires pour les travaux d'aménagement de ce contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la délégation de pouvoir 67493 autorisant un montant de 7 901,25 \$ et autorise l'ajustement du coût du montant additionnel de 3 442,69 \$, pour un montant total de 11 343,94 \$, incluant les taxes, pour les coûts totaux des travaux supplémentaires réalisés par l'entrepreneur Aménagements Marcotte inc. dans le cadre du projet d'aménagement d'aires de jeux dans divers parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30388-015-59743	3 290,19 \$	Aménagement de parcs - Parc Aquamarine
04-13493	152,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1932

**AUTORISER UN MONTANT ADDITIONNEL DE 30 611,70 \$ À GIE TECHNOLOGIES INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - FOURNITURE DE SERVICES ET DE DONNÉES POUR LA GESTION DES CHAUSSÉES - NOUVEAU SECTIONNEMENT DU RÉSEAU - SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant additionnel de 30 611,70 \$, incluant les taxes, à la firme G.I.E. Technologies inc., 150, rue Graveline, Montréal, Québec, H4T 1R7 pour le nouveau sectionnement du réseau routier, l'importation des données d'évaluation des chaussées dans le nouveau sectionnement, le calcul de l'indice PCI pour l'ensemble des sections selon le nouveau sectionnement et la création du lien des images numériques selon le nouveau sectionnement, et ce, en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, considérant que G.I.E. Technologie inc. est le seul fournisseur en mesure de fournir le service.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70006-031-59744	29 255,70 \$	Honoraires professionnels - SIAD
04-13493	1 356,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1933**

**SOUSSION 2008 SI 248 - LES ENSEIGNES PERFECTION INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - PROGRAMME SUR LA MARCHÉ AU RALENTI DES MOTEURS DES VÉHICULES - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 57 602,93 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Enseignes Perfection inc., 396, rue Grand Bernier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 4R8 pour la fourniture et l'installation de panneaux de signalisation pour le programme sur la marche au ralenti des moteurs des véhicules, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission et des quantités révisés, suite à la restructuration du programme d'affichage pour un montant total révisé de 57 602,93 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 23 septembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
47310-649-59745	55 051,31 \$	Coupez les moteurs - Autres pièces
04-13493	2 551,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1934**

**SOUSSION 2008 SP 265 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX - BOULEVARD GRÉBER ET RUE LAVIOLETTE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction du boulevard Gréber au nord du boulevard de la Vérendrye et de réfection de la rue Laviolette pour un montant total approximatif de 428 360,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 octobre 2008, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006.

Il est entendu que les honoraires professionnels pour les services de surveillance du projet seront payables en fonction du coût des travaux établi comme étant le moindre entre le montant de la soumission retenue par résolution de la Ville et le coût final des travaux réalisés.

La firme CIMA+ est autorisée à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

De plus, la firme CIMA+ est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80050-001-59746	286 710,96 \$	Honoraires professionnels - Boulevards Gréber et de la Vérendrye à Côte-des-Neiges
18-80002-024-59747	122 674,67 \$	Honoraires professionnels - Génie - Réfection du réseau routier
04-13493	18 975,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1935

**SOUSSION 2008 SI 177A - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ABRI AU PARC DE L'ESPLANADE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 52 712,63 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour la fourniture et l'installation d'un abri au parc de l'Esplanade, au montant total de 52 712,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 11 septembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30338-019-59702	20 377,63 \$	Fonds des règlements d'emprunt - Aménagement de parcs 2006 - Terrain de planches à roulettes
Futur FDI	30 000,00 \$	Futur FDI
04-19403	2 335,00 \$	TPS - Ristourne

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables nécessaires afin de donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82171	30 000 \$		Activités récréatives
03-10110		30 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1936

**PROLONGER AU 31 MARS 2009, L'AUTORISATION DONNÉE À LA FIRME GMR CONSTRUCTION INC. POUR FERMER L'EXTRÉMITÉ SUD DE LA RUE SCOTT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de construction d'un édifice de neuf étages sont présentement en cours dans le quadrant nord-ouest de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Scott;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, les travaux de construction empiètent sur une partie de la rue Scott et qu'à cet effet, la circulation routière ne peut y être rétablie sécuritairement;

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 octobre 2008, le comité exécutif a autorisé la firme GMR Construction inc. à fermer la rue Scott, entre le boulevard Saint-Joseph et la ruelle située juste au nord du boulevard Alexandre-Taché, et ce, jusqu'au 31 décembre 2008;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de prolonger jusqu'au 31 mars 2009 cette autorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la fermeture de rue demandée, la firme GMR Construction inc. s'engage à continuer de mettre en œuvre le plan de signalisation préparé par le Service de l'ingénierie de la Ville, et ce, en utilisant une signalisation routière qui sera en tout point conforme aux normes provinciales de Transports Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme GMR Construction inc. s'engage à continuer de prévoir un accès au chantier pour la sécurité incendie et à respecter les normes de prévention et de lutte contre les incendies sur le chantier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prolonge l'autorisation donnée à la firme GMR Construction inc. pour fermer la rue Scott, entre le boulevard Saint-Joseph et la ruelle située juste au nord du boulevard Alexandre-Taché, et ce, jusqu'au 31 mars 2009.

Adoptée

CE-2008-1937

**SOUSSION 2008 SI 272 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR L'IMPLANTATION DE FEUX DE CIRCULATION AUX INTERSECTIONS DU BOULEVARD DE LA GAPPE ET DE LA RUE BELLEHUMEUR ET DU BOULEVARD DE LA GAPPE ET DE LA RUE DE L'ALLIANCE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Genivar Société en commandite, 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'implantation de feux de circulation aux intersections du boulevard de la Gappe et de la rue Bellehumeur et du boulevard de la Gappe et de la rue de l'Alliance pour un montant total de 33 072,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 novembre 2008, et ce, comme étant la seule soumission ayant obtenu la note de passage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 adoptée le 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70051-001-59748	31 607,38 \$	Programme - Contrôle des intersections - Système de contrôle d'intersection
04-13493	1 465,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1938

**SOUSSION 2008 SI 280 - BODYCOTE GROUPE D'ESSAIS ET MAXXAM ANALYTIQUE - ANALYSE D'ÉCHANTILLONS D'EAU 2009 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 45 000 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour une année, avec possibilité d'une période additionnelle d'une année, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et aux soumissions déposées et ouvertes par la Division de l'approvisionnement du Service des finances en date du 29 octobre 2008, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour l'analyse des échantillons d'eau selon les prix unitaires, incluant les taxes, à savoir :

**Bodycote Groupe d'essais**, 1818, route de l'Aéroport, Québec, Québec, G2G 2P8

Trihalométhanes	56,44 \$
-----------------	----------

**Maxxam Analytique**, 889, montée de Liesse, St-Laurent, Québec, H4T 1P5

Arsenic et sélénium (domaine 13)	28,03 \$
Arsenic et sélénium (domaines 63 ou 82)	28,03 \$
Pesticides (domaines 170, 175, 176, 177 et 178)	824,06 \$
Composés organiques volatils (domaine 140)	95,29 \$
Composés organiques volatils (selon annexe 1)	95,29 \$
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (domaine 120)	95,29 \$
Composés phénoliques (domaines 130 et 131))	95,29 \$
Huiles et graisses totales (domaines 62 ou 66)	44,85 \$
Hydrocarbures pétroliers C <sub>10</sub> – C <sub>50</sub> (domaine 109)	44,85 \$
Antimoine (domaine 28)	39,24 \$
Carbone organique total / dissout (domaine 20)	28,03 \$
Uranium total (domaine 14)	38,12 \$
Regroupement 1	213,01 \$
Regroupement 2	347,53 \$

Le contrat sera d'une durée d'une année, avec une possibilité d'une année additionnelle, le tout débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Si la Ville se prévaut de la période additionnelle d'une année, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des sommes budgétaires disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-431	Usine d'eau potable Aylmer - Services techniques
02-41213-431	Usine d'eau potable Hull - Services techniques
02-41214-431	Usine d'eau potable Gatineau - Services techniques
02-41215-431	Usine d'eau potable Buckingham - Services techniques
02-45128-431	Usine de lixiviat Aylmer - Services techniques
02-41110-431	Usine d'épuration Gatineau - Services techniques
18-50011-001	Décontamination - Dépotoir - Hull-Aylmer

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1939

**SOUSSION 2008 SP 170 - ED. BRUNET & ASSOCIÉS CANADA INC. - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ATELIER DE SOUDURE - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 445 599 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Ed. Brunet et associés Canada inc., 9, rue Dumas, Gatineau, Québec, J8Y 2M4 pour le réaménagement de l'atelier de soudure au 100, rue d'Edmonton pour un montant total de 445 599 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 novembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70008-001-59739	227 723,41 \$	Travaux correctifs 2007 - Atelier de soudure
06-30299-001-59740	198 136,98 \$	Baie de soudure - Baie de soudure
04-13493	19 738,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1940

**AUTORISER L'AJUSTEMENT TOTAL DU COÛT DE CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UNE CASERNE D'INCENDIE ET D'UN CENTRE ADMINISTRATIF - SLBL CONSTRUCTION - 100 906,02 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT- JOSEPH DE SILVA**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-150 adoptée le 12 février 2008, a adjugé un contrat à la firme Construction SLBL pour la conception et la construction d'une caserne d'incendie et d'un centre administratif pour un montant de 7 974 618,75 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires pour un montant accumulé de 76 992,45 \$, incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir 71230, 67467, 67614, 71229, 71675, 71897 et 71926;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires pour un montant additionnel de 23 913,57 \$, incluant les taxes, engendrés par la modification de l'entrée, l'accès barrière, les îlots et l'électricité porteront les coûts supplémentaires à un montant accumulé de 100 906,02 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des projets immobiliers a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les coûts supplémentaires autorisés par délégation de pouvoir au montant de 76 992,45 \$ et autorise les coûts supplémentaires pour un montant de 23 913,57 \$, totalisant 100 906,02 \$, incluant les taxes, pour des travaux imprévus dans le cadre du projet de construction de la caserne d'incendie et de son centre administratif du boulevard Gréber.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30382-001-59741	22 854,28 \$	Caserne sur le boulevard Gréber - Construction
04-13493	1 059,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1941

**SOUSSION 2008 SP 253 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR - 2009-2010 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à louer la machinerie lourde nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin, le tout en tenant compte des prix, de la disponibilité, de la qualité des machines conformément aux soumissions reçues et suivant le tableau annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Ces nouveaux taux de location seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2009 et 2010, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1942

**SOUSSION 2008 SI 284 - AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE - ACHAT DE BASES DE TREMPLINS ET DE PLANCHES - CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - 80 517,52 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Aquam spécialiste aquatique, 5500, rue Fullum, suite 100, Montréal, Québec, H2G 2H3 pour l'achat de bases de tremplins et de planches, pour un montant de 80 517,52 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 novembre 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-004-59738	76 950,85 \$	Centre sportif - Équipement sportif
04-13493	3 566,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1943

**SOUSSION 2008 SP 255 - DIVERS FOURNISSEURS - ENTRETIEN DES SURFACES GLACÉES - MAISON DU CITOYEN, LAC-LEAMY ET PLACE DE LA CITÉ - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - DISTRICT ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER, DE HULL ET DES PROMENADES - PIERRE PHILION, DENISE LAFERRIÈRE ET LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats d'entretien des patinoires extérieures aux firmes suivantes, le tout en conformité avec leur soumission respective déposée en date du 3 novembre 2008, à savoir :

**Sections 1 et 3**

Les Services d'entretien Envert, 299, rue Guy-Millette, Gatineau, Québec, J8P 4T4 pour l'entretien des surfaces glacées à la Maison du Citoyen et à la Place de la Cité, le tout au montant total de 47 396,17 \$, incluant les taxes, pour l'année 2009, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

**Section 2**

Écotek Plus inc., 147, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9H 1Z2 pour l'entretien des surfaces glacées au Lac-Leamy au montant total de 26 979,60 \$, incluant les taxes, pour l'année 2009, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année à compter de la date de la présente résolution, avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 15 janvier de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble, sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 septembre précédant la date d'anniversaire.

Le paiement annuel se fera en trois versements égaux payables de la façon suivante :

1/3 le 15 janvier

1/3 le 15 février

1/3 le 15 mars

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71230-521	71 081,16 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Entretien et réparation
04-13493	3 294,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années prévues par le contrat, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1944**

**DON DE SEPT ESTAMPES ET UN LIVRE DE L'ARTISTE JEAN-PAUL RIOPELLE - MONSIEUR GILLES LAFOND - 57 600 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gilles Lafond offre en don pour le bénéfice de la collection permanente de la Ville de Gatineau, sept estampes et un livre de l'artiste Jean-Paul Riopelle;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CM-2007-652 adoptée le 19 juin 2007, le conseil municipal acceptait les dons proposés des œuvres de l'artiste Jean-Paul Riopelle, conditionnellement à l'attestation des œuvres comme biens d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale par la Commission canadienne des exportations de biens culturels;

**CONSIDÉRANT QUE** les œuvres ont été évaluées à leur juste valeur marchande actuelle par madame Sylvie Cataford-Blais de la galerie Simon Blais et par madame Thérèse Bélanger, évaluatrices certifiées, en vue d'une demande d'attestation de biens culturels auprès de la Commission canadienne des exportations de biens culturels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission canadienne des exportations de biens culturels confirmait, le 22 septembre 2008, que les œuvres répondaient aux critères d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les dons de monsieur Gilles Lafond d'une valeur de 57 600 \$ pour la collection permanente de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les reçus d'impôt pour l'année fiscale 2007 et à ajuster le portefeuille d'assurances en conséquence.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de donation.

Adoptée

**CE-2008-1945**

**DON DE 11 ESTAMPES DE L'ARTISTE JEAN-PAUL RIOPELLE - MONSIEUR GILLES LALONDE - 41 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gilles Lalonde offre en don pour le bénéfice de la collection permanente de la Ville de Gatineau, 11 estampes de l'artiste Jean-Paul Riopelle;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CM-2007-652 adoptée le 19 juin 2007, le conseil municipal acceptait les dons proposés des œuvres de l'artiste Jean-Paul Riopelle, conditionnellement à l'attestation des œuvres comme biens d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale par la Commission canadienne des exportations de biens culturels;

**CONSIDÉRANT QUE** les œuvres ont été évaluées à leur juste valeur marchande actuelle par madame Sylvie Cataford-Blais de la galerie Simon Blais et par madame Thérèse Bélanger, évaluatrices certifiées, en vue d'une demande d'attestation de biens culturels auprès de la Commission canadienne des exportations de biens culturels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission canadienne des exportations de biens culturels confirmait, le 22 septembre 2008, que les œuvres répondaient aux critères d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les dons de monsieur Gilles Lalonde d'une valeur de 41 000 \$ pour la collection permanente de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les reçus d'impôt pour l'année fiscale 2007 et à ajuster le portefeuille d'assurances en conséquence.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de donation.

Adoptée

**CE-2008-1946**

**DON DE 13 ESTAMPES ET DEUX LIVRES DE L'ARTISTE JEAN-PAUL RIOPELLE - MONSIEUR CLAUDE MÉNARD - 67 800 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Claude Ménard offre en don pour le bénéfice de la collection permanente de la Ville de Gatineau, 13 estampes et deux livres de l'artiste Jean-Paul Riopelle;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CM-2007-652 adoptée le 19 juin 2007, le conseil municipal acceptait les dons proposés des œuvres de l'artiste Jean-Paul Riopelle, conditionnellement à l'attestation des œuvres comme biens d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale par la Commission canadienne des exportations de biens culturels;

**CONSIDÉRANT QUE** les œuvres ont été évaluées à leur juste valeur marchande actuelle par madame Sylvie Cataford-Blais de la galerie Simon Blais et par madame Thérèse Bélanger, évaluatrices certifiées, en vue d'une demande d'attestation de biens culturels auprès de la Commission canadienne des exportations de biens culturels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission canadienne des exportations de biens culturels confirmait, le 22 septembre 2008, que les œuvres répondaient aux critères d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les dons de monsieur Claude Ménard d'une valeur de 67 800 \$ pour la collection permanente de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les reçus d'impôt pour l'année fiscale 2007 et à ajuster le portefeuille d'assurances en conséquence.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de donation.

Adoptée

**CE-2008-1947**

**DON DE 16 ESTAMPES ET UN LIVRE DE L'ARTISTE JEAN-PAUL RIOPELLE - MONSIEUR YVON TARDIF - 80 020 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yvon Tardif offre en don pour le bénéfice de la collection permanente de la Ville de Gatineau, 16 estampes et un livre de l'artiste Jean-Paul Riopelle;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CM-2007-652 adoptée le 19 juin 2007, le conseil municipal acceptait les dons proposés des œuvres de l'artiste Jean-Paul Riopelle, conditionnellement à l'attestation des œuvres comme biens d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale par la Commission canadienne des exportations de biens culturels;

**CONSIDÉRANT QUE** les œuvres ont été évaluées à leur juste valeur marchande actuelle par madame Sylvie Cataford-Blais de la galerie Simon Blais et par madame Thérèse Bélanger, évaluateuses certifiées, en vue d'une demande d'attestation de biens culturels auprès de la Commission canadienne des exportations de biens culturels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission canadienne des exportations de biens culturels confirmait, le 22 septembre 2008, que les œuvres répondaient aux critères d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les dons de monsieur Yvon Tardif d'une valeur de 80 020 \$ pour la collection permanente de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les reçus d'impôt pour l'année fiscale 2007 et à ajuster le portefeuille d'assurances en conséquence.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de donation.

Adoptée

**CE-2008-1948**

**SOUMISSION 2008 SP 134 - 614515 CANADA INC. - GESTION DES BIENS MIS SUR LE CARREAU SUITE À UN BREF D'EXPULSION PAR HUISSIER - MONTANT ANNUEL DE 90 000 \$ POUR 2009 - CONTRAT DE DEUX ANS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 6145515 Canada inc., Déménagement Maximum, 100, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2 pour les services de gestion des biens sur le carreau suite à un bref d'expulsion par huissier, sur la base des prix par événement inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif en 2009 de 90 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 octobre 2008, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et prendra fin le 31 décembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59300-499	86 013,29 \$	Entreposage des biens mis sur le carreau
04-13493	3 986,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2010, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008, conditionnellement à l'adoption du budget 2009.

Adoptée

CE-2008-1949

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 48 - 52 827,02 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 48 - 853 139,52 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 46 - 6 601,95 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 45 - 293 834,84 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 48, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 48, la liste des réquisitions numéro 46 et la liste des embauches numéro 45 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	52 827,02 \$	24 au 28 novembre 2008
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	853 139,52 \$	24 au 28 novembre 2008
Liste des réquisitions numéro 46	Pièces de comptes à payer	6 601,95 \$	24 au 28 novembre 2008
Liste des embauches numéro 45	Embauche de personnel temporaire	293 834,84 \$	17 au 21 novembre 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1950

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-46 POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 NOVEMBRE 2008**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-46 d'un montant de 1 266 449,61 \$ pour la période du 20 au 26 novembre 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1951

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-47 POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2008****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-47 d'un montant de 312 295,78 \$ pour la période du 27 novembre au 3 décembre 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1952

**CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - SÉRIE 2000 - VILLE DE GATINEAU ET COUR MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est assujettie à la *Loi sur les archives* (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de la Cour municipale et un second pour tous les autres documents municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyste à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a débuté l'élaboration du calendrier des règles de conservation pour les documents de la Cour municipale et des autres services municipaux, conjointement avec les services municipaux concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** le chef de la section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de la série 2000, Gestion des ressources humaines, du calendrier des règles de conservation de la Ville et de celui de la Cour municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le chef de la section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche également l'acceptation de la règle 1546 portant sur le dossier « Mariages et unions civiles » et devant être incluse au calendrier des règles de conservation de la série 1000, Gestion administrative :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les règles de conservation de la série 2000, Gestion des ressources humaines, du calendrier des règles de conservation de la Ville de Gatineau et du calendrier des règles de conservation de la Cour municipale et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les deux documents de présentation.

Il est de plus accepté d'approuver la règle de conservation 1546 de la série 1000, Gestion administrative des calendriers de la Ville et de la Cour, devant être imputée au code 1500-03 du plan de classification corporatif « Mariages et unions civiles ».

Le chef de la section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe est autorisé à transmettre deux exemplaires de la série 2000, Gestion des ressources humaines du calendrier des règles de conservation de la Ville et de la Cour municipale, ainsi que la règle 1546, à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation finale.

Adoptée

CE-2008-1953

**SOUMISSION 2008 SI 213A - LASERNETWORKS INC. - LOGICIEL DE GESTION XMEDIUSFAX - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 44 433,04 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme LaserNetworks inc., 1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 321, Montréal, Québec, H3C 3R7 pour la fourniture d'un logiciel de gestion XMediusFAX pour un montant total de 44 433,04 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 octobre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-672-59749	42 464,80 \$	Infrastructures - Pièces d'équipements et logiciels informatiques
04-13493	1 968,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1954**

**SOUSSION 2008 SI 266 - COMMUNICATION CABLING & NETWORK SOLUTIONS INC. (COM-NET) - ACHAT DE COMMUTATEURS/AIGUILLEURS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 80 069,01 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Communications Cabling & Network Solutions inc. (Com-Net), 2825 Sheffield, Ottawa, Ontario, K1B 3V7 pour l'achat de commutateurs/aiguilleurs pour un montant total de 80 069,01 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 octobre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70002-001-59750	3 058,26 \$	Équipements informatiques - Équipements
18-40036-002-59751	7 633,96 \$	Harmonisation - Système téléphonique - Coûts supplémentaires
11-80001-001-59752	12 587,93 \$	Équipements informatiques - Équipements
06-30382-001-59753	7 026,98 \$	Caserne sur le boulevard Gréber - Construction
06-30343-001-59754	2 599,78 \$	Usines de traitement d'eau potable et usée - Usine d'eau potable - Aylmer
13490-692-59755	26 914,81 \$	Maintien effectif technologique - Équipements non capitalisables
13450-554-59756	16 700,49 \$	Infrastructures - Entretien et équipement informatique
04-13493	3 546,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1955**

**SUBVENTION DE 4 150 \$ - LA SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - MEMBRES DU CONSEIL - 13 DÉCEMBRE 2008**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 150 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull inc., à l'attention de madame Lise Paradis, directrice générale, 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7 pour le souper qui se tiendra le 13 décembre 2008 au profit des familles défavorisées du secteur de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11402-972	75 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11403-972	200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
11406-972	50 \$	Claude Millette- De l'Orée-du-Parc - Subventions
11407-972	2 900 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11409-972	200 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11403-694	200 \$		Alain Riel - De Deschênes - Articles promotionnels
11404-694	200 \$		Alain Pilon - De Val-Tétreau - Articles promotionnels
11407-694	1 432 \$		Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Articles promotionnels
11408-694	50 \$		Denise Laferrière - De Hull - Articles promotionnels
11417-694	50 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham - Articles promotionnels
11403-972		200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
11404-972		200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
11407-972		1 432 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
11408-972		50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11417-972		50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1956

**SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DE LA FRATERNITÉ DU SECTEUR FOURNIER - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association de la Fraternité du secteur Fournier, à l'attention de madame Audette LeBel, 9, rue Bériault, Gatineau, Québec, J8X 1A1, à titre d'aide financière pour la fête de Noël des enfants du secteur Fournier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1957**

**SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE GATINEAU - CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre d'action bénévole de Gatineau, à l'attention de madame Nancy Mailloux, directrice générale, 42, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J3, à titre de subvention pour la fête de Noël de leurs bénévoles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	75 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1958**

**SUBVENTION DE 125 \$ - ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - SOUPER DE NOËL LE 11 DÉCEMBRE 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - CLAUDE MILLETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, à l'attention de madame France Caouette, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour le souper de Noël qui aura lieu le 11 décembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	125 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1959**

**OFFRE DE SERVICES - ORGANISME CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION OUTAOUAIS - PROJET DE RECYCLAGE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE DOMESTIQUE - ANNÉE 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau s'est dotée d'un plan de gestion des matières résiduelles visant la récupération;

**CONSIDÉRANT QUE** les équipements électroniques sont très polluants vu leurs composantes en métaux lourds;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Outaouais offre un service de récupération intéressant et que leur collaboration en 2008 a été positive;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet se finance très bien à partir des montants prévus au budget d'enfouissement, puisque ce sont des dépenses en moins à ce niveau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de formation en entreprise et récupération Outaouais est un organisme à but non lucratif qui a soumis à la Ville de Gatineau l'offre de services pour la collecte, le démontage et le réemploi d'équipements informatiques et électroniques domestiques la plus intéressante;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite conclure une entente pour l'année 2009 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'offre de services proposée par le Centre de formation en entreprise et récupération Outaouais afin de favoriser la récupération des équipements informatiques et électroniques domestiques, en assurant le traitement écologique des écrans à tubes cathodiques.

Le trésorier est autorisé, sur dépôt des pièces justificatives dûment approuvées par le Service de l'environnement, à déboursier au Centre de Formation en Entreprise et Récupération Outaouais les paiements, conformément à l'offre de service jointe.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02-45112-449 - Déchets transbordement, Transport et enfouissement - Autres collectes, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008, conditionnellement à l'adoption du budget 2009.

Adoptée

CE-2008-1960

**SUPPLÉMENT AU CONTRAT 2004 SP 013 - PRÉ-ACHAT DU PROCÉDÉ DE DÉCANTATION (CLARIFICATION) - USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - AJOUT D'UN CLARIFICATEUR SUPPLÉMENTAIRE ET LOCATION D'UNE UNITÉ TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-496 en date du 6 avril 2005, a accepté la soumission au montant de 2 116 001,06 \$, incluant les taxes, de la firme Degrémont ltée pour le pré-achat du procédé de décantation (clarification) de l'usine de traitement d'eau potable du secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** cet appel d'offres a été lancé en 2004 et que depuis 2004, les débits moyens journaliers à l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer ont considérablement augmenté dû à la croissance et au développement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'un troisième clarificateur est requis pour le respect de la réglementation et l'obtention du certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, compte tenu de l'augmentation considérable des débits moyens journaliers dans le secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la location d'un clarificateur temporaire est requise pour la sécurité des opérations, de même que pour l'obtention du certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, compte tenu de l'augmentation considérable des débits moyens journaliers dans le secteur d'Aylmer :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- l'ajustement au contrat initial de la firme Degrémont ltée, 1375, Transcanadienne, bureau 400, Dorval, Québec, H9P 2W8 pour un montant additionnel de 464 480,62 \$, incluant les taxes, suite à l'ajout d'un clarificateur supplémentaire, et ce, selon les termes et conditions de sa soumission déposée en date du 21 juin 2004;
- l'ajustement au contrat initial et autorise le trésorier à payer un montant de 40 635 \$, incluant les taxes, à la firme Degrémont ltée pour la mise à jour des plans et devis d'installation et d'atelier du procédé de clarification, suite à l'ajout d'un troisième clarificateur, et ce, selon l'avis de proposition du 3 décembre 2008;
- l'offre de la firme Degrémont ltée pour la location d'un clarificateur temporaire, incluant la mobilisation, démobilisation, mise en route, formation et transport au montant de 171 570 \$, incluant les taxes. Ce contrat de location sera transféré à l'entrepreneur général qui obtiendra le contrat pour la modernisation de l'usine d'eau potable du secteur d'Aylmer.
- de payer à Degrémont, dans le cas d'une éventuelle annulation des travaux de modifications à l'usine de traitement d'eau potable du secteur d'Aylmer, un montant de 115 132,50 \$, incluant les taxes, pour la location d'un clarificateur temporaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30342-009-59757	38 835 \$	Usine de traitement d'eau potable - Aylmer - Honoraires professionnels
04-13493	1 800 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30342-010	12 100 \$		Usine de traitement d'eau potable - Aylmer - Contingences
06-30342-009		12 100 \$	Usine de traitement d'eau potable - Aylmer - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1961**

**APPEL D'OFFRES 2008 SP 295 - ÉLABORATION D'UN CADRE DE SOUTIEN EN ACTION COMMUNAUTAIRE - POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adoptée le 9 décembre dernier, un budget pour l'élaboration d'une politique de développement social, d'un cadre de soutien en action communautaire et d'un plan d'action triennal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élaboration du cadre de soutien en action communautaire requiert les services d'un consultant et qu'un montant de 60 000 \$ a été affecté à l'élaboration de ce cadre de soutien;

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel d'offres public s'avère nécessaire pour embaucher un consultant pour l'élaboration du cadre de soutien en action communautaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels d'un consultant en développement social dans le but d'élaborer un cadre de soutien en action communautaire, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires, incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, soumission, services, clauses administratives, offre de services et offre de prix.

Adoptée

**CE-2008-1962**

**SOUSSION 2008 SP 209 - PAYSAGISTE ENVERT ET FILS - DÉNEIGEMENT DE TOITURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 89 120,44 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Paysagiste Envert et fils, 424, rue des Géraniums, Gatineau, Québec, J8P 3R1 pour les travaux de déneigement manuel de ses divers toits plats et en pente pour l'ensemble des secteurs de la Ville, selon les taux horaires inscrits au bordereau de soumission au montant approximatif de 89 120,44 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 3 novembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacun des secteurs.

Le contrat sera d'une durée d'une année, et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Après la première année du contrat, les taux horaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> décembre 2009, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble, sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 août précédant la date d'anniversaire.

Les fonds à cette fin pour la première année du contrat, au montant total approximatif de 89 120,44 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2010, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008, conditionnellement à l'adoption du budget 2009.

Adoptée

**CE-2008-1963**

**SOUSSION 2008 SP 158 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLAN DIRECTEUR POUR LA MODERNISATION DES STATIONS D'ÉPURATION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat au consortium Tecsalt-Axor, 1, place Laval, bureau 200, Laval, Québec, H7N 1A1 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation du plan directeur pour la modernisation des stations d'épuration de la Ville de Gatineau pour un montant total de 897 977,06 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 décembre 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue dont la firme s'est qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 adoptée le 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30391-001-59758	580 620,34 \$	Honoraires professionnels - Usines d'épuration - Honoraires professionnels
11-60012-001-59759	65 618,58 \$	Évaluation - Usine des eaux usées - Secteur est - Honoraires professionnels
11-60011-002-59760	112 089,65 \$	Étude et agrandissement - Usine des eaux usées - Agrandissement
11-60010-001-59761	99 870,99 \$	Usine de séchage et granulation - Agrandissement
04-13493	39 777,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30391-004	36 175,82 \$		Honoraires professionnels - Usines d'épuration - Autres frais d'honoraires
06-30391-003	25 000,00 \$		Honoraires professionnels - Usines d'épuration - Essais de procédés
06-30391-002	90 000,00 \$		Honoraires professionnels - Usines d'épuration - Services techniques - Désinfection
06-30391-001		151 175,82 \$	Honoraires professionnels - Usines d'épuration - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1964

**SOUMISSION 2008 SI 291 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHATS DE FLEURS POUR LES SECTEURS DE HULL ET DE GATINEAU - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 38 347,14 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de fleurs, de plantes et de jardinières, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 27 novembre 2008, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

**Sections 1 et 2 – Fleurs annuelles et jardinières - Hull**

Les Serres Riel, 1851, Notre-Dame, St-Rémi, Québec, J0L 2L0 pour la fourniture de fleurs annuelles et jardinières, au montant total de 13 417,17 \$, incluant les taxes.

**Section 3 – Plantes à fleurs et jardinières – Maison du Citoyen**

Planterra ltée, 2275, chemin St-François, Dorval, Québec, H9P 1K3 pour la fourniture de plantes à fleurs et jardinières intérieures, au montant total de 16 345,71 \$, incluant les taxes.

**Sections 5 et 6 – Fleurs annuelles et plantes en pot - Gatineau**

Les Serres Riel, 1851, Notre-Dame, St-Rémi, Québec, J0L 2L0 pour la fourniture de fleurs annuelles et jardinières, au montant total de 8 584,26 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin, au montant total de 38 347,14 \$, incluant les taxes, seront pris au budget 2009 à même le poste budgétaire 02-71430-628 - Horticulture et arboriculture – Produits d'horticulture.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2009.

Adoptée

CE-2008-1965\*

**PRÉSENTER AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE SUR LES INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM), UNE LISTE DE PROJETS MUNICIPAUX INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION DE LA VILLE DE GATINEAU - COÛT TOTAL DES TRAVAUX 53 M \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau possède de nombreux projets à réaliser au PTI;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a fait l'annonce en mai 2008 d'une somme supplémentaire de 300 M \$ au programme d'aide sur les infrastructures Québec-municipalités (PIQM), volet 1.4;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme permet l'admissibilité des travaux de construction, de réhabilitation, de réfection ou de remplacement d'infrastructures destinés à fournir des services d'aqueduc et d'égout ou à améliorer les services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit confirmer par résolution, le ou les projets à soumettre au ministère des Affaires municipales et des régions;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce programme, la contribution gouvernementale est à la hauteur de 50 % du coût admissible du projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les projets municipaux à soumettre au ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du programme d'aide sur les infrastructures Québec-Municipalités – Volet 1.4, tels que présentés dans la programmation des travaux – Annexe I, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;
- d'autoriser le Service de l'ingénierie à inscrire au programme de subvention Programme d'aide sur les infrastructures Québec-Municipalités, chacun de ces projets.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-1966

**SUBVENTION DE 200 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société Saint-Vincent-de-Paul, conférence Saint-Joseph de Gatineau, à l'attention de monsieur Jacques Dubois, président, 245, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8X 3X5, à titre de subvention pour soutenir les démunis de la communauté.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
11406-972-	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1967

**SUBVENTION DE 5 000 \$ - FONDATION RAPIDES-DESCHÊNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Fondation Rapides-Deschênes, à l'attention de monsieur Jean-Marc Blais, 44, rue Lynn, Gatineau, Québec, J9H 5K6, à titre de subvention pour soutenir le nouveau projet éducatif axé sur les arts et la culture de l'école des Rapides-Deschênes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11601-972-31562	5 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	5 000 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
11601-972		5 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1968

**SOUMISSION 2008 SI 306 - THIBO PRODUITS DE BUREAU 3053857 CANADA INC. - AMEUBLEMENT - DIRECTION GÉNÉRALE - 75 297,98 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Thibo Produits de bureau 3053857 Canada inc., 131, rue Jean-Proulx, unité 5, Gatineau, Québec, J8Z 1T4 pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement Global pour la Direction générale pour un montant total corrigé de 75 297,98 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 décembre 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant total de 75 297,98 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80059-001	71 962,52 \$	Achat d'ameublement
04-13493	3 335,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1969

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-47 - 98 609,56 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-47 d'un montant de 98 609,56 \$ pour la période du 22 au 28 novembre 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1970

**AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DES COÛTS DE 16 192,19 \$ - LES ENTREPRISES MCM LACASSE INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC QUATRE-SAISONS C08-15 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1070 adoptée le 25 juin 2008, a adjugé le contrat à la compagnie Les Entreprises MCM Lacasse inc. pour les travaux d'aménagement du parc Quatre-Saisons, contrat 08-15, au montant de 144 465,61 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir 71347, datée du 27 octobre 2008, autorisait des avenants au contrat pour un montant de 4 500 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Les Entreprises MCM Lacasse inc. a soumis à la Ville des coûts supplémentaires pour un montant de 11 692,19 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'ingénierie recommande le versement d'un montant de 11 692,19 \$, incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires pour les travaux imprévus portant ainsi le montant total au contrat à 160 657,80 \$, incluant les taxes;

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la délégation de pouvoir 71347 au montant de 4 500 \$, incluant les taxes, et autorise l'ajustement d'un montant de 11 692,19 \$, incluant les taxes pour un montant total de 16 192,19 \$, incluant les taxes, pour les travaux imprévus réalisés par Les Entreprises MCM Lacasse inc. dans le cadre de l'aménagement du parc Quatre-Saisons.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30445-028-59762	11 174,26 \$	Aménagements de parcs - Parc Quatre-Saisons
04-13493	517,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif, préside la séance.**

CE-2008-1971

**SOUMISSION 2008 SP 288 - THIBO PRODUITS DE BUREAU - 3053857 CANADA INC. - MEUBLES GLOBAL - POLICE - SERVICE DE POLICE - 98 176,41 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Thibo Produits de bureau - 3053857 Canada inc., 131, rue Jean-Proulx, unité 5, Gatineau, Québec, J8Z 1T4 pour la fourniture, la livraison et l'installation de meubles Global au Service de police pour un montant total de 98 176,41 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 décembre 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant total de 98 176,41 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80006-001	93 827,51 \$	Remplacement de mobilier - Service de police
04-13493	4 348,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1972

**SOUSSION 2008 SP 289 - WESTBURNE - FOURNITURE, LIVRAISON, MISE EN SERVICE DE BARRES BLINDÉES ET D'UN CENTRE DE COMMUTATION BASSE TENSION POUR LE PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 374 030,23 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Westburne, 10445, Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, Québec, H4S 1A1 pour la fourniture, la livraison, la mise en service de barres blindées et d'un centre de commutation basse tension pour le projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer, au montant total de 374 030,23 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 décembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30342-004-59765	357 461,89 \$	Usine de traitement d'eau potable - Aylmer - Électricité - Automation
04-13493	16 568,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1973

**SOUSSION 2008 SP 290 - WESTBURNE - FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN SERVICE D'UN CENTRE DE CONTRÔLE DES MOTEURS DU PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 434 611,97 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Westburne, 10445 Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, Québec, H4S 1A1 pour la fourniture, la livraison, la mise en service d'un centre de contrôle des moteurs pour le projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer, au montant total de 434 611,97 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008, et ce, comme étant la plus basse reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30342-004-59766	415 360,06 \$	Usine de traitement d'eau potable - Aylmer - Électricité - Automation
04-13493	19 251,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1974

**SOUSSION 2008 SI 258 - NEOPOST CANADA INC. - LOCATION - SYSTÈME POSTAL - GREFFE - 33 328,42 \$ - PÉRIODE DE TROIS ANS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Neopost Canada inc., 1794 Courtwood Crescent, Ottawa, Ontario, K2C 2B5 pour la location d'un système postal pour un montant total de 33 328,42 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 décembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

La location d'une durée de trois ans débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget, les montants nécessaires pour la location de l'équipement postal pour les années 2009, 2010 et 2011.

Les fonds à cette fin, au montant total de 33 328,42 \$, incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-14200-513	31 852,08 \$	Reprographie et messagerie - Location d'équipements
04-13493	1 476,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1975

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS VAILLANT AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Louis Vaillant au poste de contremaître au Service des travaux publics.

Étant donné que monsieur Louis Vaillant occupe le poste de contremaître au Service des travaux publics depuis le 21 avril 2008, celui-ci sera assujetti à une période d'essai de six mois.

Monsieur Louis Vaillant sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Louis Vaillant est établi à la classe 2, 4<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration – Opération des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1976

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC LAFRAMBOISE AU POSTE D'OUVRIER DE CIRCULATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'ouvrier(ère) de circulation au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-197 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Éric Laframboise au poste d'ouvrier de circulation au Service des travaux publics.

La date d'entrée en fonction de monsieur Éric Laframboise sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Éric Laframboise a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Éric Laframboise sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31520-114 – Signalisation – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1977

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVON CARRIÈRE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE DE RELÈVE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître de relève au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-055 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Yvon Carrière au poste de contremaître de relève au Service des travaux publics.

Étant donné que monsieur Yvon Carrière a déjà occupé le poste de contremaître au Service des travaux publics, celui-ci sera assujéti à une période d'essai de six mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yvon Carrière sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Yvon Carrière est établi à la classe 2, 5<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration – Opération des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1978

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS METLEJ AU POSTE DE SERGENT, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent, Surveillance des territoires au Service de police (poste numéro POL-POL-041 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur François Metlej au poste de sergent, Surveillance des territoires au Service de police.

Monsieur François Metlej est assujéti à une période d'essai de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur François Metlej est le 9 novembre 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur François Metlej sera celui de la classe S de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1979

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC SIMARD AU POSTE DE SERGENT, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent, Surveillance des territoires au Service de police (poste numéro POL-POL-033 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Éric Simard au poste de sergent, Surveillance des territoires au Service de police.

Monsieur Éric Simard est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de sergent a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Éric Simard est le 9 novembre 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Éric Simard sera celui de la classe S de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1980**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC LADOUCEUR AU POSTE D'ÉLECTRONICIEN C - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'électronicien(ne) C au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-074 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Éric Ladouceur au poste d'électronicien C au Service des travaux publics.

Monsieur Éric Ladouceur est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Éric Ladouceur sera établi à la classe 12 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31510-114 – Feux de circulation et traverses – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1981**

**MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 109080**

**CONSIDÉRANT QUE** le ou vers le 23 septembre 2008, l'employé 109080, préposé au stationnement sous la convention collective des cols blancs, a commis des gestes et eu des propos menaçants à l'égard d'un employé de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les déclarations de l'employé 109080 lors de l'enquête disciplinaire;

**CONSIDÉRANT** la position concertée du Service de police et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

**CONSIDÉRANT** l'état de la jurisprudence en cette matière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité impose une suspension sans traitement d'une durée de cinq jours à l'employé 109080.

La date de suspension sera déterminée par le directeur du Service de police.

Adoptée

CE-2008-1982

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE DE TRANSACTION POM-08-05 - GRIEF POM-07-04**

**CONSIDÉRANT** le service continu de chacun des salariés licenciés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre de transaction POM-08-05 intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau afin de permettre le règlement hors cour du litige.

Le directeur général, le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre de transaction POM-08-05.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1983

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ALEXANDRA BOIVIN AU POSTE DE CHEF DE DIVISION, INSPECTION - SERVICE DE L'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a accepté, par sa résolution numéro CM-2008-965 en date du 16 septembre 2008, la promotion de monsieur Marc Phaneuf au poste de directeur adjoint du centre de services de Gatineau et que le poste de chef de division, Inspection (poste numéro EVA-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) est demeuré vacant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Alexandra Boivin au poste de chef de division, Inspection au Service de l'évaluation et des transactions immobilières.

Madame Alexandra Boivin sera assujettie à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Alexandra Boivin est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Alexandra Boivin est établi à la classe 4, 2<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-115 – Évaluation – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1984

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOSÉE GAUDREULT AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DE LA SÉCURITÉ CORPORATIVE - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Division de la sécurité corporative du Service des projets immobiliers (poste numéro SPI-BLC-130 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Josée Gaudreault au poste de secrétaire II à la Division de la sécurité corporative du Service des projets immobiliers.

Madame Josée Gaudreault est assujettie à une période d'essai de trois mois et la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Josée Gaudreault sera celui de la classe 5, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29300-112 – Sécurité corporative – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1985

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME GINETTE ST-YVES AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif à la Division des enquêtes criminelles du Service de police (poste numéro POL-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Ginette St-Yves au poste de commis administratif à la Division des enquêtes criminelles du Service de police.

Madame Ginette St-Yves est assujettie à une période d'essai de trois mois et la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Ginette St-Yves sera celui de la classe 3, 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et conformément à la permanence de madame Nicole Labelle prévue le 8 mars 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-112 – Enquêtes criminelles – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1986

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NAOMIE LOUIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire I au Service de l'ingénierie (poste numéro ING-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Naomie Louis au poste de secrétaire I au Service de l'ingénierie.

Madame Naomie Louis est assujettie à une période d'essai de trois mois et la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Naomie Louis sera celui de la classe 4, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service d'ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1987

**RENOUVELLEMENT DE LA TARIFICATION AU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES POLICIERS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification du contrat d'assurance collective pour les policiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuaire-conseil de la firme Aon Conseil a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe financier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de renouvellement de la tarification du régime d'assurance collective pour les policiers de la Ville de Gatineau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la SSQ Groupe financier applicable pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, et ce, selon les conditions indiquées dans la lettre du 3 décembre 2008 de la firme Aon Conseil dont la copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1988

**MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - GRIEF PATRONAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le ou vers le 30 mai 2008, la Ville de Gatineau a fait parvenir au Syndicat des cols blancs de Gatineau une facture au montant de 5 468,44 \$ pour des libérations syndicales octroyées au cours de l'année 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture devait être acquittée dans les trente jours de sa réception par le Syndicat;

**CONSIDÉRANT QUE** le ou vers le 3 juin 2008, le président du Syndicat des cols blancs, monsieur Marc Demers, a indiqué son intention de ne pas honorer la facture;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, la Ville de Gatineau n'a reçu aucune somme acquittant la facture :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à formuler tout grief patronal et à intenter tout recours judiciaire qu'il jugera utile et nécessaire afin d'obtenir le paiement des sommes dues.

Adoptée

**CE-2008-1989**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-1743 ADOPTÉE LE 5 NOVEMBRE 2008 POUR LA PROMOTION À L'ESSAI ET LA PERMANENCE DE MADAME CLAIRE LABELLE ET DE MONSIEUR MICHAËL LEBRUN AUX POSTES DE PRÉPOSÉ(E) AUX COMMUNICATIONS DU SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1743 en date du 5 novembre 2008, acceptait la promotion à l'essai et la permanence de madame Claire Labelle et de monsieur Michaël Lebrun aux postes de préposé(e) aux communications au Service de police (postes numéros POL-BLC-072 et POL-BLC-073 au plan d'effectifs des cols blancs);

**CONSIDÉRANT QUE** madame Claire Labelle et monsieur Michaël Lebrun ont avisé par écrit monsieur Sylvain Goyette, coordonnateur au Centre d'appels urgents, le 25 novembre 2008, de leur désistement aux postes de préposé(e) aux communications au Service de police (postes numéros POL-BLC-072 et POL-BLC-073 au plan d'effectifs des cols blancs);

**CONSIDÉRANT QUE** le 25 novembre 2008, madame Claire Labelle a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et réintégrer son poste de commis administratif au Service de police (poste numéro POL-BLC-044 au plan d'effectifs des cols blancs);

**CONSIDÉRANT QUE** le 25 novembre 2008, monsieur Michaël Lebrun a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et réintégrer son poste de commis réceptionniste au Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-1743 en date du 5 novembre 2008, à l'effet d'annuler la promotion à l'essai de madame Claire Labelle et de monsieur Michaël Lebrun aux postes de préposé(e) aux communications au Service de police (poste numéro POL-BLC-072 et POL-BLC-073 au plan d'effectifs des cols blancs).

Adoptée

**CE-2008-1990**

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLE-08-12**

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'enquête menée relativement à la faute reprochée à l'employé 101813 pour son absence du 15 au 27 octobre 2008;

**CONSIDÉRANT** la détermination de la Ville à prendre tous les moyens pour que les comportements reliés à la faute reprochée cessent;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 101813 a violé son obligation d'honnêteté ainsi que l'article 2 a) du code d'éthique de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 31.15 de la convention collective est clair qu'advenant qu'une personne salariée fasse une fausse déclaration ou que le motif d'absence soit autre qu'une maladie ou un accident, l'employeur peut prendre les mesures appropriées;

**CONSIDÉRANT** les discussions entre les parties :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente BLE-08-12 et autorise les parties à signer.

Adoptée

CE-2008-1991

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-2008-18 - CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR MARTIN LÉTOURNEAU, AGENT DE DÉVELOPPEMENT - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - CENTRE DE SERVICES DE MASSON-ANGERS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Martin Létourneau occupant un poste d'agent de développement au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Masson-Angers a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 27 octobre 2008 au 27 octobre 2009 conformément à l'article 11.11 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne respectait pas les délais prévus à la convention collective sous l'article 11.11b;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part de la direction du Service des ressources humaines et du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Masson-Angers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente et autorise le directeur général, le directeur du Service des ressources humaines et la directrice du centre de services de Masson-Angers à signer la lettre d'entente.

Adoptée

CE-2008-1992

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JEAN LEFEBVRE À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS - DIVISION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS**

**CONSIDÉRANT** l'échéancier du projet de construction du centre sportif;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prolonger le contrat de monsieur Jean Lefebvre à titre de coordonnateur de projets pour le soutien au projet du centre sportif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation du contrat de monsieur Jean Lefebvre au poste de coordonnateur de projets à la Division des édifices du Service des projets immobiliers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-30393-003 – Centre sportif - Ressources de projet – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1993**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2009-511

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT SCHNEIDER AU POSTE D'OPÉRATEUR II, GRANULATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) II, Granulation au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-028 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Robert Schneider au poste d'opérateur II, Granulation au Service de l'environnement.

Monsieur Robert Schneider est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Robert Schneider sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41460-114 - Granulation - Usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1994**

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BERNARD BURNS AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉ - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) III.5 – Procédé au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-040 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Bernard Burns au poste d'opérateur III.5, Procédé au Service de l'environnement.

Monsieur Bernard Burns est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Bernard Burns sera établi à la classe 10 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 - Procédés - Usine de traitement des eaux usées - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1995**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2009-23

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES ROBINSON AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉ - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) III.5, Procédé au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-039 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Jacques Robinson au poste d'opérateur III.5, Procédé au Service de l'environnement.

Monsieur Jacques Robinson est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Jacques Robinson sera établi à la classe 10 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 - Procédés - Usine de traitement des eaux usées - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1996**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-916 CONCERNANT L'OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR MICHEL ANTILLE, CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-916 en date du 28 mai 2008, acceptait l'octroi d'un congé sans solde à monsieur Michel Antille, chef aux opérations au Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le 8 décembre 2008, monsieur Michel Antille a demandé de mettre fin à son congé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-916 en date du 28 mai 2008 afin de mettre fin au congé sans solde de monsieur Michel Antille, chef aux opérations au Service de sécurité incendie.

La date de retour au travail de monsieur Michel Antille sera le 29 décembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1997**

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CÉLINE PHILION AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DE LA PRÉVENTION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Division de la prévention du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Céline Philion au poste de secrétaire II à la Division de la prévention du Service de sécurité incendie.

Madame Céline Philion est assujettie à une période d'essai de trois mois et la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Céline Philion sera celui de la classe 5, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-112 – Service de sécurité incendie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1998

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-YVES LAROUCHE AU POSTE DE RESPONSABLE DU PARC IMMOBILIER ET GESTION DES PROTOCOLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-1105 en date du 28 octobre 2008, acceptait la création du poste cadre de responsable du parc immobilier et gestion des protocoles au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-075 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Jean-Yves Larouche au poste de responsable du parc immobilier et gestion des protocoles du Service des travaux publics.

Monsieur Jean-Yves Larouche sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Jean-Yves Larouche est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Jean-Yves Larouche est établi à la classe 4, 6<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 – Entretien des édifices – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1999

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JACQUES TREMBLAY À TITRE D'ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-974 en date du 4 juin 2008, acceptait la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Jacques Tremblay à titre d'adjoint à la Direction générale jusqu'au 31 décembre 2008;

**CONSIDÉRANT** la charge de travail actuelle et la diversité des mandats à coordonner :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement contractuel de monsieur Jacques Tremblay à titre d'adjoint à la Direction générale du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13100-115 – Direction générale – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2008, conditionnellement à l'adoption du budget 2009.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif